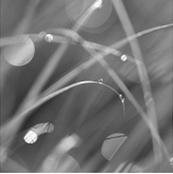


# L'Info.com



# SOMMAIRE

3 - 15	<i>Communications officielles</i>
16 - 20	<i>Administration</i>
21 - 25	<i>Déchets et Environnement</i>
26	<i>Formation et Ecoles</i>
27 - 29	<i>Petite enfance</i>
30 - 32	<i>Sociétés locales et Paroisses</i>
33	<i>Divers services</i>
34 - 37	<i>Soins médicaux</i>
38 - 41	<i>Aînés</i>
42	<i>Service social</i>
43	<i>Loisirs et Divers</i>
44 - 48	<i>Informations diverses</i>
49	<i>Commissions communales</i>
50	<i>Contacts</i>
51	<i>Horaires utiles</i>
52	<i>Numéros de téléphones utiles</i>

## ***Fêtes de fin d'année***

A toutes et tous, nous vous souhaitons de passer de belles fêtes de fin d'année et nous vous adressons nos meilleurs voeux de santé, de bonheur et de prospérité pour 2023.



## ***SRM La Berra SA***

La saison hivernale débute début décembre.

Selon la météo, l'exploitation peut être réduite ou complètement arrêtée.

Plus d'informations sur le site <http://www.laberra.ch> ou par téléphone au 026 413 21 52.

## ***Bulletin d'informations***

Nous rappelons aux personnes et sociétés locales qui souhaiteraient insérer une annonce dans ce journal, de faire parvenir leur texte à l'administration communale.

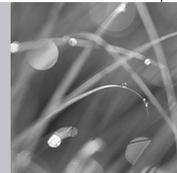
Notre site internet [www.le-mouret.ch](http://www.le-mouret.ch) est en ligne pour vous permettre d'accéder à bon nombre d'informations. Il donne également la possibilité aux sociétés locales de diffuser leurs événements.

## ***Le Messenger***

Envie de passer une annonce, Mme Corinne Minguely-Yerly est à votre disposition pour de plus amples renseignements par téléphone au 026 413 06 72 ou par mail à l'adresse suivante : [lemessenger@bluewin.ch](mailto:lemessenger@bluewin.ch)

## ***Qualité de l'eau***

En application de l'article 275d de l'ordonnance sur les denrées alimentaires, les distributeurs d'eau potable doivent informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée. Vous trouverez ces informations sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.le-mouret.ch/environnement-constructions/eau-potable>



## **Crise énergétique**

### Avis à la population du Mouret

En vue des recommandations fédérales et cantonales émises en rapport avec les possibles pénuries d'énergie durant l'hiver, le conseil communal, en plus des mesures d'économies internes déjà en place, a décidé de procéder à l'extinction massive des éclairages publics sur le territoire communal. Tous les éclairages publics seront mis hors service progressivement :

**dès le 17.11.2022 et pour une durée indéterminée**

Seuls persisteront, sans toutefois s'y restreindre, les points lumineux suivants :

- éclairages des passages piétons ;
- éclairages des routes cantonales et leurs carrefours ;
- éclairages des places dédiées aux enfants (arrêts de bus scolaire, places de rassemblement cour d'école...) ;
- éclairages sans possibilité d'extinction manuelle.

Afin de garantir la sécurité des usagers de la route, nous vous rappelons que la vitesse des véhicules doit être en toute circonstance adaptée à la visibilité. Tous les véhicules circulant de nuit sur une voie publique doivent être munis d'éclairage suffisant conformément à la LCR. Les piétons sur la voie publique se doivent d'être équipés convenablement afin d'être vus à une distance suffisante.

La Commune Le Mouret participe activement à l'effort collectif pour anticiper une possible pénurie d'énergie. Nous invitons chaque citoyen et chaque entreprise à réduire individuellement sa consommation d'énergie. Plus d'informations disponibles sur : <https://www.endk.ch/fr/> et <https://www.fr.ch/deef/sde>

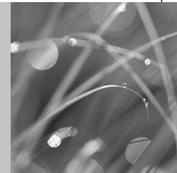
Le Conseil communal



# UN RÉSEAU ENCORE PLUS DENSE ET EFFICACE

NOUVEAUX HORAIRES ET PRESTATIONS  
**DÈS LE 11 DÉCEMBRE 2022**

[tpf.ch/nouveautes](https://tpf.ch/nouveautes)



## ***Eau des hydrants***

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de prendre de l'eau aux hydrants, que ce soit pour le remplissage des piscines ou pour les agriculteurs en cas de travaux spéciaux.

Un compteur est à disposition auprès de la commune et M. Jean-Marc Noser - fontainier communal - est à votre disposition du lundi au vendredi au 079 / 326 66 34 pour vous fournir le matériel.

## ***Interconnexion entre réseau d'eau public et privé***

Selon la Loi sur l'eau potable, les points suivants doivent impérativement être respectés afin de prévenir d'éventuelles pollutions et contaminations :

- le raccordement intérieur au réseau d'eau communale doit être muni d'une vanne et d'un clapet anti-retour
- l'alimentation en eau de source privée ne doit plus être raccordée directement sur la nourrice de distribution
- il est obligatoire d'installer un flexible inox de raccordement qui doit être démontable manuellement et raccordé soit à l'eau de source ou à l'eau du réseau communal selon l'alimentation souhaitée, mais il ne doit en aucun cas être raccordé aux deux réseaux.
- le dispositif clapet anti-retour et flexible de raccordement permet une protection optimale des fluides qui sont et pourraient être en contact avec l'eau potable.

## ***Aux agriculteurs et à tous les détenteurs d'animaux***

Les exploitants agricoles, ainsi que tous les détenteurs d'animaux, de bovins, chevaux, porcs, ovins, caprins, daims et cerfs rouges détenus en enclos, lamas, alpagas, volailles et abeilles, de même que les pisciculteurs professionnels sont tenus de mettre à jour leurs données.

Les animaux des espèces énumérées précédemment, détenus à titre de hobby ou en tant qu'animaux de compagnie, sont également soumis au recensement.

Pour toutes informations supplémentaires, veuillez vous adresser à :

Monsieur Alain Vonlanthen au 079/509 94 18

## ***FRIAC (FRibourg Autorisation de Construire)***

Le Grand Conseil a donné son aval, le 8 février 2017, aux modifications de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC), qui créent les bases légales nécessaires pour l'introduction de la nouvelle application web pour la gestion électronique des demandes préalables ainsi que des procédures simplifiées et ordinaires de permis de construire, FRIAC (FRibourg Autorisation de Construire). La nouvelle application va permettre une informatisation complète, depuis l'élaboration du dossier jusqu'à la délivrance du permis d'occuper et améliorera l'efficacité et l'efficience du traitement des dossiers. Elle s'inscrit dans le développement de la cyberadministration comme outil de prestation de service.

Depuis le 3 juin 2019, tous les dossiers de demande de permis de construire (ordinaire, simplifiée et préalable) doivent être déposés de manière électronique, via l'application FRIAC dans l'ensemble des communes du canton. Pour ce faire, les personnes concernées devront se créer un compte informatique personnel de l'Etat, qui leur permettra de gérer et de déposer leurs dossiers en ligne. <https://friac.fr.ch>

Pour garantir à chacun/e la possibilité d'effectuer une demande de permis de construire, le/la requérant/e pourra demander à la commune, subsidiairement au Service des constructions et de l'aménagement (SeCA), et contre émoluments, la saisie électronique de la demande, des plans et des annexes nécessaires. Dans un premier temps, un nombre déterminé de dossiers papier sera demandé en parallèle au dépôt électronique, en fonction de la procédure.



## Marché alimentaire hebdomadaire



**pause  
hivernale  
jusqu'au  
mois de  
mars 2023**

**Marché  
alimentaire  
hebdomadaire  
au Mouret**

## Pédibus

**ENVIE QUE VOTRE ENFANT  
DEVienne UN SUPER PIÉTON?  
ALORS PENSEZ AU PEDIBUS!  
C'EST TOUT SIMPLE ET ÇA  
MARCHÉ COMME UN VRAI  
BUS, MAIS À PIED.**

Le Pedibus est un système d'accompagnement des enfants à pied à l'école, sous la conduite des parents.

Des centaines de lignes Pedibus marchent quotidiennement partout en Suisse. Une invention qui change la vie ! La Coordination Pedibus Fribourg vous informe et vous soutient pour créer une ligne Pedibus dans votre quartier. Elle fournit gratuitement du matériel de sécurité et propose une assurance gratuite en collaboration avec le BPA.



La Coordination Pedibus Fribourg, vous informe et vous soutient: [fribourg@pedibus.ch](mailto:fribourg@pedibus.ch)  
076 430 05 58 – [www.pedibus.ch](http://www.pedibus.ch)



Pour une mobilité  
d'avenir **ate**

## **Service de ramonage**

Le ramoneur contrôle et nettoie périodiquement les installations de chauffage et d'évacuation de fumée (cheminées, canaux, tuyaux, récupérateurs de chaleur, chaudières, fours, calorifères à mazout, à charbon, à bois, cheminées de salon, centrales de chauffe). Ainsi, il prévient les incendies, protège l'environnement et favorise les économies d'énergie. Il s'occupe également des problèmes relatifs à la prévention des incendies en signalant à l'autorité responsable les installations défectueuses, en particulier celles présentant des dangers d'incendie ou d'asphyxie

Pour tous les secteurs de la Commune Le Mouret (Bonfontaine, Essert, Montévraz, Oberried, Praroman et Zénauva)

**Christophe Ferraglia**  
**Oberlandstrasse 15**  
**1734 Tinterin**  
**+41 79 730 66 29**  
**ch.ferraglia@bluewin.ch**



[www.ramoneurs-fr.ch](http://www.ramoneurs-fr.ch)



## **Une cheminée contrôlée fonctionne en toute sécurité**

Avant la remise en service d'une installation inutilisée, veuillez prendre contact avec votre ramoneur.

Rendez-vous sur le site Internet: [ramoneurs-fr.ch](http://ramoneurs-fr.ch)



## **Ein kontrollierter Kamin funktioniert sicher**

Bevor Sie eine unbenutzte Anlage wieder in Betrieb nehmen, setzen Sie sich bitte mit Ihrem Kaminfeger in Verbindung.

Besuchen Sie die Internetseite: [ramoneurs-fr.ch](http://ramoneurs-fr.ch)



## NOS CONSEILS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

*En tant que parents, montrez l'exemple !*

*Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.*

### A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.



- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER

### A vélo

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

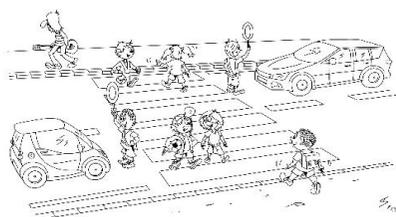
- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Sur un trottoir, dès 12 ans, le cycliste pousse son vélo.



### En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.

Si un trajet est nécessaire :



- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appuie-tête,... ;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

### Etre vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.



## AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !



POLICE CANTONALE FRIBOURG  
Section analyse, prévention, éducation routière

+41 26 305 20 30  
www.policefr.ch

Etat : mai 2021



**Croque-vacances est une association qui encourage la pratique d'activités de loisirs pendant les vacances d'été pour les enfants de 4 à 14 ans habitant Le Mouret, Bois-d'Amont, Ferpicloz, Treyvaux, La Roche et Pont-la-Ville.**



Site internet : [www.croque-vacances.ch](http://www.croque-vacances.ch)  
E-Mail : [secretariat@croque-vacances.ch](mailto:secretariat@croque-vacances.ch)

Le comité :  
Corinne Minguely – Sabrina Deladerière  
Mireille Raboud - Elodie Wohlhauser - Christelle Yerly



## Subsides à la caisse maladie

toutes les infos sur le site [www.caisseavsfr.ch](http://www.caisseavsfr.ch)

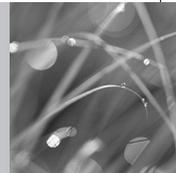
### QUAND ET OÙ FAUT-IL PRÉSENTER LA DEMANDE ?

Le formulaire «Demande de réduction des primes» doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. La demande de réduction des primes doit être présentée **au plus tard le 31 août de l'année en cours** (La date de réception à la Caisse AVS fait foi en tant que date de dépôt de la demande). La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

### QUI A DROIT À UNE RÉDUCTION DE PRIMES ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire / Divorcé(e) Veuf(ve) / Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	CHF 36'000.00	CHF 63'000.00
1 enfant à charge	CHF 57'400.00	CHF 77'000.00
2 enfants à charge	CHF 71'400.00	CHF 91'000.00
3 enfants à charge	CHF 85'400.00	CHF 105'000.00
4 enfants à charge	CHF 99'400.00	CHF 119'000.00
5 enfants à charge	CHF 113'400.00	CHF 133'000.00
6 enfants à charge	CHF 127'400.00	CHF 147'000.00



---

## Communiqué de presse – clôture de l'action

---

### Une action réussie

#### 55 ménages en ont profité

L'action "Économies à portée de main" proposée par la commune du Mouret, en collaboration avec sinum et myclimate, a très bien été reçue par les ménages. L'action ayant pris fin le 31 juillet, les coupons-réponse ne sont donc plus acceptés. Cependant, tant que le programme national pour l'acquisition de pommeau de douche à prix réduit mené par la fondation myclimate continu, il est possible de commander des pommeaux de douche à l'adresse suivante : [www.sinum.ch/ecolive](http://www.sinum.ch/ecolive). Tous les ménages dont l'eau est chauffée aux énergies fossiles (mazout ou gaz naturel) peuvent continuer à profiter du rabais complet et les autres ménages d'un rabais partiel.

#### Des économies importantes

Grâce à cette action, il a été calculé, sur la base des informations transmises par les personnes ayant commandé un pommeau de douche, que **chaque année** seront économisés près de **30'000 kWh** d'énergie et **4 tonnes** de CO<sub>2</sub>.

#### Un potentiel climatique dans la consommation d'eau chaude

Les résultats de l'action ont montré que 53% des ménages ayant commandé un pommeau de douche chauffent l'eau complètement ou partiellement (par ex. mazout en hiver, électricité en été) avec de l'énergie fossile. Dans le contexte des discussions sur le climat de ces dernières années en Suisse, il est intéressant de mettre en avant le potentiel d'amélioration existant encore et qu'avec un effort raisonnable (par exemple en remplaçant l'énergie fossile par de l'énergie solaire), il est possible de réduire une grande quantité de CO<sub>2</sub> rapidement et sans perte de confort.

#### La population engagée dans la protection du climat

Nous souhaitons profiter de cette occasion pour remercier la population d'avoir participé à cette action de protection du climat. Ce bon résultat montre que la population est demandeuse de changement et nous incite à accroître encore davantage l'efficacité énergétique dans divers domaines.



Corporation forestière Forêts-Sarine  
Route de Grangeneuve 19, 1725 Posieux  
026 305 54 56 - [www.forets-sarine.ch](http://www.forets-sarine.ch)

Forêts-Sarine, par mandat de votre commune, assure la gestion des forêts dont votre entité est propriétaire.

Sa mission est de :

- exploiter et mettre en valeur les produits de la forêt, notamment pour la production d'énergie
- protéger les régions à risque contre les dangers naturels (processus torrentiels et glissements de terrain)
- sécuriser les sentiers et les structures d'accueil du public en forêt
- favoriser la biodiversité en forêt, notamment par la revitalisation de biotopes
- conseiller et collaborer avec les propriétaires forestiers privés
- répondre aux demandes des citoyens concernant la forêt

**Les équipes forestières de FORÊTS-SARINE mettent également leurs compétences à disposition des communes et des particuliers pour réaliser des travaux à valeur commerciale.**

DANS LES FORÊTS PRIVÉES :

- Coupe de bois
- Débardage de bois
- Plantations
- Soins aux jeunes peuplements

POUR LES ENTITÉS PUBLIQUES :

- Aménagement et entretien de sentiers et parcours à thème
- Construction et pose d'escaliers et barrières
- Réalisation de place de pique-nique
- Entretien de haies vives
- Abattages spéciaux en milieu urbanisé
- Stabilisation de terrain (caissons en bois, stabilisation biologique)

POUR LES PARTICULIERS :

- Elagage, entretien de haie
- Abattage et taille de sécurité de grands arbres
- Construction et livraison de [tables et bancs](#) en chêne massif
- Fourniture de [traverses et carrelets](#) en chêne massif
- Valorisation de bois précieux (vente aux enchères lors de mises)
- Location d'une fendeuse à bois verticale 20 t.

**Contactez-nous pour une demande de devis ou pour tout renseignement !**

Contact par commune sur [www.forets-sarine.ch](http://www.forets-sarine.ch)



(toutes les prestations listées ci-haut sont bien entendu accessibles à toutes les catégories de mandant)



Corporation forestière Forêts-Sarine  
Route de Grangeneuve 19, 1725 Posieux  
026 305 56 53 - [www.forets-sarine.ch](http://www.forets-sarine.ch)

## MOBILIER EXTERIEUR EN BOIS MASSIF

Forêts-Sarine fabrique des tables et bancs en chêne/mélèze/douglas massif avec des bois issus de vos forêts



### Prix indicatifs :

**Banc** en bois massif avec dossier, 200 cm 600.—

**Table avec bancs** incorporés, 250 cm 1'800.—

Les tables, bancs et bassins peuvent être enduits d'une protection à base d'huile de lin

### **Traverses de chêne :**

Traverse en chêne massif 200/12/24 cm 56.—

Traverse en chêne massif 250/12/24 cm 70.—

Traverse en chêne massif 300/12/24 cm 84.—

Plateau de chêne massif 200/12-25/4 cm 12.—



Commande de mobilier

Pour toute commande, rendez-vous sur le site Internet  
[www.forets-sarine.ch/commande-de-mobilier/](http://www.forets-sarine.ch/commande-de-mobilier/)

Pour tout renseignement ou demande spéciale, contactez  
Cédric Horner au 079 296 72 71

## **Contrôle des habitants**

Nous rappelons que la personne qui s'établit dans notre commune a l'obligation de s'annoncer dans les 14 jours qui suivent son arrivée. Cette annonce se fait à l'administration communale.

Les personnes qui s'établissent dans la commune doivent y déposer leur acte d'origine, pour les résidents suisses, ou une copie du permis de séjour, pour les résidents étrangers. Nous demandons également de joindre le numéro AVS et une copie du certificat d'assurance-maladie.

## **VOTE PAR CORRESPONDANCE**

Comment procéder pour le vote anticipé ?

Le certificat de capacité civique (feuille blanche) doit être signé et placé dans l'enveloppe-réponse pour votation.

Attention : merci de tourner votre certificat de façon à ce que la signature ainsi que le code-barre soient visibles dans la fenêtre de l'enveloppe de retour.

Vous avez la possibilité d'envoyer le certificat soit par la poste, les frais de port étant à la charge de l'électeur, soit de le déposer dans la boîte aux lettres de l'administration communale **au plus tard jusqu'au dimanche du scrutin, une heure avant l'ouverture du local de vote, soit 10h00.**

## **Chômage**

Inscription au chômage

La loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT) est entrée en vigueur le 1er janvier 2011. Aux termes de l'art. 32 al. 1 let. a de cette loi, ce sont les offices régionaux de placement (ORP) qui sont compétents pour inscrire et désinscrire les demandeurs et demandeuses d'emploi à l'assurance-chômage.

Les personnes concernées doivent se rendre auprès de l'ORP Centre, District de la Sarine, dont les coordonnées sont les suivantes :

Adresse	Route des Arsenaux 15, <b>1700 Fribourg</b>
Téléphone	026 / 305.96.06
Fax	026 / 305.95.89
E-mail	orf@fr.ch

## **Extrait du registre des poursuites**

Il est désormais possible de commander et payer un extrait du registre des poursuites via internet, sur le site [www.fr.ch/commander](http://www.fr.ch/commander)

## **Scrutatrices / Scrutateurs**

Les personnes souhaitant participer aux votations en qualité de scrutatrices ou scrutateurs sont priées de s'annoncer, par écrit, à l'administration communale.



## **Documents d'identité**

### **Carte d'identité :**

Les demandes de carte d'identité peuvent être déposées auprès de la commune de domicile ou également auprès du secteur des passeports suisses - centre de biométrie à Granges-Paccot, route d'Englisberg 11.

(Téléphone : 026 305 15 26)

Lors d'une commande simultanée d'un passeport et d'une carte d'identité, la commande ne peut pas s'effectuer auprès de la commune de domicile mais uniquement auprès du secteur des passeports suisses - centre de biométrie à Granges-Paccot.

### **Prix et durée de validité**

Passeports 2010

Adultes (dès 18 ans) : 145 francs\*, validité : 10 ans    Enfants (0 - 18 ans) : 65 francs\*, validité : 5 ans

Cartes d'identité

Adultes (dès 18 ans) : 70 francs\*, validité : 10 ans    Enfants (0 - 18 ans) : 35 francs\*, validité : 5 ans

Commande combi (passeport et carte d'identité)

Adultes (dès 18 ans) : 158 francs\*, validité : 10 ans    Enfants (0 - 18 ans) : 78 francs\*, validité : 5 ans

\*Frais de ports inclus et diverses informations sur le site [www.passeportsuisse.ch](http://www.passeportsuisse.ch)

### **Passeports :**

Veillez vous présenter personnellement dans un centre de saisie. Pour le canton de Fribourg, c'est auprès du secteur des passeports suisses - centre de biométrie à Granges-Paccot. Les photos sont exécutées par le personnel du centre de biométrie.

Vous pouvez facilement envoyer votre demande par internet, ([www.passeportsuisse.ch](http://www.passeportsuisse.ch)). Il suffit de quelques minutes pour saisir toutes les données nécessaires et prendre rendez-vous pour vous présenter au centre de saisie du canton de Fribourg.

Vous pouvez également transmettre votre demande par téléphone.

Lorsque vous vous présentez au centre de saisie, le personnel vérifie votre identité et saisit les données biométriques nécessaires à l'établissement du nouveau passeport. Vous devrez payer directement votre passeport sur place.

## **COTISATIONS A L'AVS**

### **VOUS ETES ETUDIANT ( E ) ? CES INFORMATIONS VOUS CONCERNENT !**

#### **Depuis quel âge dois-je cotiser ?**

Toute personne doit cotiser depuis le 1er janvier qui suit son vingtième anniversaire (exception : personne mariée, sans activité lucrative dont le conjoint n'a pas encore atteint l'âge ordinaire de la retraite et qui exerce une activité lucrative au sens de l'AVS et paie au moins le double de la cotisation minimale, soit Fr. 960.- par année (valable dès le 1er janvier 2011). Pour les personnes qui ont une activité rémunérée, l'obligation commence le 1er janvier qui suit le 17ème anniversaire.

#### **Je pars voyager quelques années. Qu'en est-il de mes cotisations ?**

Un assuré qui part à l'étranger sans s'établir dans un lieu précis et sans exercer d'activité lucrative peut continuer à cotiser à l'AVS suisse en s'annonçant avant son départ auprès de la caisse de compensation de son lieu de domicile. Jusqu'à son retour, il sera affilié comme personne sans activité lucrative.

#### **J'ai 22 ans et je n'ai pas de revenu. Dois-je payer des cotisations ?**

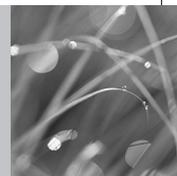
Toute personne doit cotiser depuis le 1er janvier qui suit son vingtième anniversaire. Donc, si vous êtes sans revenu, vous devez payer des cotisations en tant que personne sans activité lucrative, d'un montant variant de Fr. 480.- à Fr. 24'000.- selon la fortune imposable et le revenu acquis sous forme de rente. Cela est indispensable, faute de quoi, les futures prestations de l'AVS et/ou de l'AI pourront être diminuées.

#### **J'ai 21 ans, j'habite le canton de Fribourg et j'étudie à Lausanne. C'est donc bien à la caisse de compensation du canton de Fribourg que je dois continuer à cotiser ?**

Les étudiants doivent verser des cotisations à la caisse de compensation du canton où se trouve leur école. Le secrétariat de leur école envoie la liste de tous les étudiants soumis à la caisse laquelle se charge de l'encaissement de la cotisation minimale.

#### **Je suis étudiant et vous me demandez une cotisation de Fr. 480.- par année. Or j'ai travaillé pendant les vacances. Pouvez-vous en tenir compte ?**

La cotisation minimale de Fr. 480.- est facturée à tout étudiant âgé de 21 ans et plus. En présentant un certificat de salaires à la caisse de compensation qui lui réclame ce montant, il peut obtenir une diminution voire une annulation complète du montant à payer. A partir d'un salaire brut (soumis à cotisations) annuel de Fr. 4'667.-, la facture sera complètement annulée.



## **Association pour le service officiel des curatelles de la Haute-Sarine**

### **Entretien sur rendez-vous**

Route du Pafuet 42  
Case Postale 44  
1724 Le Mouret

Chef de service	M. Jean-Louis Sciboz	tél. 026/413.95.15 jusqu'au 30 avril 2023
Curatrices	Mme Christelle Mauron	tél. 026/413.95.16
	Mme Thérèse Collomb	tél. 026/413.95.17
	Mme Séverine Robert-Bugna	tél. 026/413.95.18
	Mme Stéphanie Graf	tél. 026/413.95.17
	Mme Andrea Pinho Ruivo	tél. 026/413.95.15
Curateur	M. Patrick Puzdrowski	tél. 026/413.95.19
Secrétaires	Mme Corinne Chavaillaz	
	Mme Daniella Rossier	
	Mme Eliane Wicht	
	Mme Christel Dupasquier	
	Mme Jessica Pereira	

## **Justice de Paix**

du cercle de la Sarine Tél. 026/305 86 00  
Rue des Chanoines 1 Fax 026/305 86 01  
1700 Fribourg courriel : jpsarine@fr.ch

La justice de paix est en premier lieu l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte. Le juge de paix en est le président. L'autorité de protection de l'adulte ordonne une mesure lorsque l'appui fourni à la personne ayant besoin d'aide par les membres de sa famille, par d'autres proches ou par des services privés ou publics ne suffit pas ou semble a priori insuffisant et que le besoin d'assistance et de protection de la personne incapable de discernement n'est pas ou pas suffisamment garanti par une mesure personnelle anticipée (mandat pour cause d'incapacité et directives anticipées) ou par une mesure appliquée de plein droit (représentation par le conjoint/partenaire enregistré, représentation dans le domaine médical, protection de la personne résidant dans un établissement médico-social ou un home). L'autorité de protection de l'adulte peut soit instituer une curatelle, soit ordonner le placement de la personne à des fins d'assistance. Il existe quatre types de curatelle : la curatelle d'accompagnement, la curatelle de représentation, la curatelle de coopération et la curatelle de portée générale.

## ***Service de l'état civil***

### **Où demander un acte d'origine, acte de naissance, acte de mariage, certificat de famille, certificat individuel d'état civil ?**

**Un acte d'origine, un certificat de famille ou un certificat individuel d'état civil** est à demander à l'office de l'état civil de son canton d'origine. Pour le Canton de Fribourg, l'adresse est mentionnée ci-dessous.

**Un acte de naissance, de reconnaissance en paternité, de mariage, de partenariat ou de décès** se commande auprès de l'état civil du lieu de l'événement.

Si vous êtes originaire du canton de Fribourg ou que l'événement (naissance, mariage, partenariat, décès) a eu lieu dans le canton de Fribourg, vous pouvez commander l'acte civil au moyen du formulaire en ligne auprès de l'adresse suivante :

Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil SAINEC

(site internet : [www.fr.ch/sainec](http://www.fr.ch/sainec))

Office de l'état civil du canton de Fribourg      T +41 26 305 14 17

Rue de l'Abbé-Bovet 14

Case postale 215

1701 Fribourg

#### **Heures d'ouverture :**

Lundi, mardi, jeudi	de 08h00 à 11h30	après-midi sur rendez-vous
Mercredi	(sur rendez-vous)	
Vendredi	fermé	

## ***Pour une demande de naturalisation***

veuillez vous adresser au :

Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil SAINEC

(site internet : [www.fr.ch/sainec](http://www.fr.ch/sainec))

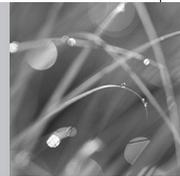
Route des Arsenaux 41      T +41 26 305 14 17

Case postale 214

1701 Fribourg

#### **Heures d'ouverture :**

Lundi, mardi, jeudi	de 08h00 à 11h30	et	de 14h00 à 17h00
Mercredi	de 08h00 à 14h00 (non-stop)		
Vendredi	fermé		



## Elimination des déchets

### Déchetterie du Serté

Peuvent y être déposés, après tri :

- papier            - carton            - fer
- aluminium    - huile            - bois
- pet                - piles

- **déchets encombrants** : tout matériel d'un volume supérieur à 35 litres tel que mobilier usagé, armoires, tables, chaises, matelas, tapis, matériaux en plastique, skis, sagex, films à bulles d'air... peut être déposé dans les bennes prévues à cet effet en suivant les directives du surveillant. **Les grands objets sont à démonter avant de se rendre à la déchetterie.**

Les meubles usagés en bon état sont récupérés gratuitement chez vous par :

Coup d'Pouce : tél. 026 484 82 40 ou

Emmaüs : tél. 026 424 55 67

- **matériaux inertes** sauf gravats travaux
- uniquement les **capsules** à café **Nespresso**
- **verre trié par couleur**
- **plastique mou** (tous les films et feuilles d'emballage, cabas, etc.)
- **plastique dur** : dans les sacs prévus à cet effet vendus à l'administration communale par rouleau de 10 sacs pour le prix de Fr. 20.00 à déposer à la déchetterie ou dans votre sac poubelles pour la benne compacteuse (déchets en plastique dur et creux, gobelets, bouteilles non PET, flacons de shampoing et de nettoyage, berlingos, barquettes d'aliments propres)

### **Litières de chats**

Ces matériaux doivent être éliminés dans les sacs à poubelles destinés à l'incinération. Ces litières peuvent être vectrices de maladies, c'est pourquoi elles ne peuvent pas être déposées dans la benne des matériaux inertes.

### **Appareils électriques - électroniques (SENS-SWICO)**

L'entreprise Andrey est habilitée, conformément à l'OREA (ordonnance sur la remise, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques), à collecter un tel matériel en vue de son recyclage, de manière gratuite.

Cependant, afin de ne pas surcharger notre déchetterie, nous vous recommandons dans la mesure du possible de remettre ce type d'appareil à un commerçant, fabricant ou un centre d'achat.

### **Déchets spéciaux**

Les déchets toxiques d'origine ménagère, tels que : pesticides, détartrants, petites quantités de fonds de bidons de peinture sont à déposer à la station d'épuration de Marly, le mercredi de 07h30 à 11h30 et de 13h00 à 17h00 ou sur rendez-vous en appelant le 026 436 33 77.

### **Pneus, batteries**

Ces matériaux sont à retourner dans les entreprises spécialisées.

### **Déchets de travaux de rénovations, de constructions ou de transformations**

Tout objet provenant d'une activité agricole, artisanale ou industrielle doit être amené dans un centre de tri des déchets à vos frais, par exemple :

1. Andrey SA – route du Pafuet 131 – Bonnefontaine  
Tél. 026 413 92 00

du lundi au vendredi 07h30 à 11h45 et 13h00 à 16h45  
et le samedi 8h00 à 11h30

2. Châtillon : SFR - Sté Fribourgeoise de recyclage SA  
route de la Combe 50 -1725 Posieux

Tél. 026 401 25 15

du lundi au vendredi de 7h à 11h30 et 13h15 à 16h30

## ***Recommandations aux utilisateurs de la déchetterie***

Le Conseil communal met à votre disposition une déchetterie et vous prie d'éliminer vos déchets de manière sélective afin que ceux-ci puissent être, dans la mesure du possible, recyclés ou valorisés. En appliquant les présentes consignes, vous contribuerez à réduire les frais d'élimination des déchets et ainsi maîtriser une charge financière supportable pour chacun.

**Pour toutes questions ou en cas de doute, renseignez-vous auprès du personnel de la déchetterie !**

### **Transport avec des remorques :**

Nous avons remarqué qu'une certaine quantité de déchets légers se retrouvent sur les abords des routes menant à la déchetterie, lors des jours d'ouverture. Nous demandons donc aux citoyens qui transportent leurs déchets dans des remorques de bien veiller à ce que rien ne s'envole durant le trajet (en couvrant la remorque par exemple). Ceci par respect pour les agriculteurs qui travaillent ces surfaces et pour la nature.

Afin de faciliter le travail des gardiens de la déchetterie, nous vous prions de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

- Les cartons doivent être pliés et ficelés\*
- Le papier ficelé peut être mis dans des sacs en papier et non en plastique\*
- Les rivets et le plastique des cartons de lessive doivent être enlevés\*
- Le bois doit être démonté et le fer séparé\*

\*Nous vous rappelons que vous devez procéder à ces travaux avant d'arriver à la déchetterie, ceci pour ne pas encombrer inutilement les places de parc.

## ***Horaire de la déchetterie***

Les heures d'ouverture de la déchetterie sont les suivantes :

Lundi	16h45 - 18h45
Mercredi	16h45 - 18h45
Samedi	08h30 - 11h30 et 13h00 - 16h00

Nous vous prions de vous rendre à la déchetterie 10 mn avant la fermeture, afin de pouvoir fermer les portes à l'heure prévue. Nous vous remercions par avance pour votre compréhension. En venant régulièrement, vous contribuez à une gestion régulière de l'enlèvement des déchets. Si occasionnellement, vous en avez une grande quantité, veuillez avertir M. Patrick Cotting (079 462 80 39) afin qu'il puisse gérer au mieux les stocks et, le cas échéant, il vous demandera de vous rendre directement sur le site de l'entreprise Andrey.



## **INFORMATIONS DECHETS**

### **BRANCHES**

Les branches sont à déposer uniquement et directement auprès de l'Entreprise Andrey SA à Bonnefontaine - route du Pafuet

les jours ouvrables entre 13h30 et 16h30 et le samedi entre 07h30 et 11h30.

En arrivant sur place, merci de vous annoncer à la station de pesage.

Tout dépôt sur le site de l'entreprise Andrey SA est formellement interdit le dimanche.

### **GAZON**

Le gazon propre (fraîchement coupé, sans feuille, sans branche) est à déposer directement auprès de l'usine AgroGaz Haute-Sarine SA à Ferpicloz, du lundi au samedi.

### ***Mettez une sourdine à vos tondeuses à gazon !***

Veuillez respecter la tranquillité des heures de midi et du soir, des dimanches et jours fériés. Votre effort sera grandement apprécié de tous. Nous comptons sur votre bonne volonté et votre collaboration et vous remercions de votre compréhension.

### **DECHETS COMPOSTABLES**

Benne site Agrogaz à Ferpicloz + Benne entreprise Andrey SA route du Pafuet - Bonnefontaine (place du parking à gauche des bâtiments Andrey SA)

Vous pouvez déposer dans la benne vos déchets verts compostables du lundi au samedi.

**Déchets admis** : déchets végétaux, déchets de jardins, mauvaises herbes, épluchures de fruits et légumes, feuilles mortes, coquilles d'œufs, fleurs coupées, plantes vertes

**Sont exclus** : tout déchet non végétal, tout plastique, restes de tables (déchets de nourriture cuite), gazon, bois et branches de toutes tailles

Aucun déchet ne doit être déposé à côté de la benne. Tout contrevenant sera passible d'une amende conformément au règlement communale en vigueur.

## **INFORMATIONS DECHETS (suite)**

### **Déchets urbains – bennes compacteuses**

4 bennes sont à votre disposition à Arconciel en dessous du terrain de foot, Ependes sur la place de parc centre village, Ferpicloz à l'arrière du bâtiment de l'ancienne Tuilerie et Le Mouret à la déchetterie du Serté.

Horaire des bennes à votre disposition :

**Arconciel** tous les jours 24h/24

**Ependes** du lundi au samedi 07h00 à 20h45

**sauf jours fériés, selon liste affichée sur la benne, sous peine d'amende de Fr. 20.00**

**Ferpicloz** du lundi au samedi 24h/24

**sauf jours fériés, selon liste affichée sur la benne, sous peine d'amende de Fr. 20.00**

**Le Mouret** du lundi au samedi 24h/24

**sauf jours fériés, selon liste affichée sur la benne, sous peine d'amende de Fr. 20.00**

- **Ne pas surcharger le tambour : maximum 3 sacs de 35lt ou 2 sacs de 60lt ou 1 sac de 110 lt;**
- **tout objet déposé dans le tambour doit être contenu dans un sac à poubelle;**
- **ne pas y mettre du carton ou du sagex !**

### **Que se passe-t-il si je perds ma carte, si elle ne fonctionne plus ou si elle est cassée ?**

Il faut l'annoncer tout de suite au bureau communal de votre commune qui s'occupe de la gestion administrative des cartes.

- Si **la carte est perdue**, votre compte sera bloqué afin d'éviter que quelqu'un d'autre ne s'en serve. Une nouvelle carte vous sera délivrée contre paiement de Fr. 40.00.

- Si **la carte est cassée**, une nouvelle carte vous sera délivrée contre paiement de Fr. 40.00.

- Si **la carte ne fonctionne plus** et qu'elle est en bon état, il faut la rapporter. Une nouvelle carte vous sera remise contre paiement de Fr. 10.00 (prix coûtant de la carte).

### **Que faire en cas de panne des bennes compacteuses ?**

1 ) **Reprendre vos sacs à poubelles** et les éliminer dans une autre benne à votre disposition.

2 ) Veuillez annoncer la panne auprès de l'administration communale, 026 / 413 95 00, ou au numéro de téléphone affiché sur les bennes, qui correspond à la personne chargée du dépannage de cette benne.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de mettre du sagex ou du carton, matériaux qui perturbent le bon fonctionnement des bennes compacteuses.



## ***Avis aux propriétaires de chiens***

La Commune a posé de nombreuses installations pour la distribution et la réception de sacs et ceci sur la plupart des itinéraires fréquentés par les propriétaires de chiens. Afin de rendre les promenades les plus agréables possibles à l'ensemble des utilisateurs de nos chemins ou trottoirs, nous prions les détenteurs de chiens de se conformer aux quelques indications suivantes. Nous remercions la grande majorité des propriétaires de chiens pour l'effort qu'ils consentent dans la sauvegarde d'un environnement remarquable.

Selon le règlement communal en vigueur :

- 1. Tenir son chien en laisse (articles 7 et 8)**
- 2. Ramasser les crottes (article 9) au moyen des sachets mis à disposition et les déposer dans les poubelles à crottes (poubelles vertes prévues à cet effet).**

Les déjections canines provoquent des maladies chez le bétail bovin. Cette maladie est actuellement présente sur le territoire de notre commune. Il est impératif de ramasser toutes les crottes de votre animal, aussi dans les prés (pâturages ou champs).

Tout contrevenant est passible d'une amende.



## ***et de chevaux***

Selon la Loi sur les routes, article 91, nous invitons les détenteurs de chevaux, ainsi que tous ceux qui seraient amenés à salir notre réseau routier, à respecter cette base légale.

## Calendrier scolaire 2022 – 2023 (école primaire et CO)

**Reprise de l'année scolaire : jeudi 26 août 2022**

### **Vacances 2022/2023**

Noël	:	du 26 décembre 2022	au 6 janvier 2023
Carnaval	:	du 20 février 2023	au 24 février 2023
Pâques	:	du 07 avril 2023	au 21 avril 2023
Eté	:	du 10 juillet 2023	au 23 août 2023

**Clôture de l'année scolaire** : vendredi 7 juillet 2023

### **Jours de congé du cercle scolaire 2022/2023**

Ascension	:	jeudi 18 mai et vendredi 19 mai 2023
Pentecôte	:	lundi 29 mai 2023
Fête-Dieu	:	jeudi 8 juin et vendredi 9 juin 2023

Reprise de l'année scolaire 2023-2024 : jeudi 24 août 2023

## **Ecole maternelle - Association Les Petits Robinsons**

Pour enfants de 2 ans jusqu'à 4 ans révolus, une ou deux fois par semaine.

Renseignements : Mme Laurence Rossier, Présidente, tél. 079/745.03.28  
Inscriptions : Mme Christelle Dousse, secrétaire, christelledousse01@gmail.com

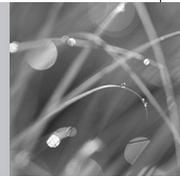
## **Cycle d'orientation**

Etudes pré-gymnasiales, générales et exigences de base

Secrétariat : rte des Ecoles 28, Marly Grand-Pré, tél. 026/439 91 20  
Cantine à midi

## **Services auxiliaires**

Logopédie, psychologie, psychomotricité  
Flos Carmeli, Rte St-Barthélémy 18, 1700 Fribourg, tél. 026/484 87 87



## Accueil extrascolaire à l'école de Praroman

Souhaitant permettre aux familles résidant dans notre commune de mieux concilier vie de famille et vie professionnelle et désireuse de faire bénéficier les enfants d'un encadrement adéquat, la commune de Le Mouret a mis en place une structure d'accueil extrascolaire. Ce service est destiné aux enfants des classes enfantines et primaires du cercle scolaire de la commune de Le Mouret. L'accueil se fait à l'école de Praroman. Ce lieu correspond pleinement aux directives sur les structures d'accueil extrascolaire fixées par le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ). Le service est limité aux jours de classe. Il comprend l'accueil de midi avec repas, ainsi que l'accueil postscolaire de la fin des classes jusqu'à 18 heures, avec goûter et possibilité de faire les devoirs (non surveillés). L'ouverture d'un module peut se faire dès l'inscription de 5 enfants.

### Horaires

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	07h00-08h00	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert
Matinée	08h00-11h30	fermé	ouvert	ouvert	ouvert	fermé
Midi + repas	11h30-13h30	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert
Après-midi	13h30-15h30	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert
Soir	15h30-18h00	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert

L'accueil reste fermé durant les vacances scolaires.

Le total annuel de tous les revenus bruts des parents ou du représentant(e) légal(e) (concupins y compris) est pris en compte pour déterminer le revenu.

En cas d'intérêt, il vous suffit de prendre contact auprès de

**L'administration communale de Le Mouret**

**Rte du Pafuet 42**

**1724 Le Mouret**

**026 413.95.00**

Les documents ci-dessous sont téléchargeables sur notre site internet

- Formulaire d'inscription
- Tablette des tarifs en vigueur
- Règlement communal, et règlement d'application
- Questionnaire pour la détermination du tarif
- Règles de vie de l'accueil

## Structures de garde pour la petite enfance

Association de la Crèche Capucine



L'association de la crèche *Capucine* accueille du lundi au vendredi

les enfants de 2 mois à 6 ans

Dès 6h30 le matin et jusqu'à 18h00 le soir

Inscription au minimum 1 jour par semaine.

**Tarif : selon le revenu annuel déterminant, analogue au calcul du droit à la subvention aux assurances maladies.**

Entente intercommunale comprenant les communes de Bois-d'Amont, Ferpicloz, Le Mouret, Treyvaux et Villarsel-sur-Marly

Route de la Voos 4 + Le Pré-de-la-Maison 1  
1724 Le Mouret 1733 Treyvaux

Tél. 026 413 09 19

[www.crechecapucine.ch](http://www.crechecapucine.ch)

[info@crechecapucine.ch](mailto:info@crechecapucine.ch)

Du personnel qualifié encadre vos enfants durant la journée, accompagné de stagiaires et d'auxiliaires

Si vous êtes intéressés, renseignez-vous auprès du numéro ci-contre.

 **famiya**  
service de garde d'enfants

**Vous cherchez une solution de garde pour votre enfant ?**

Nos accueillantes offrent une alternative à l'accueil collectif en crèche, en ouvrant leur milieu familial à votre enfant, le temps de la garde. famiya assure la surveillance de l'accueil, gère tous les aspects administratifs et s'occupe de la formation de son personnel.

**Inscrivez-vous !**



**Vous souhaitez devenir accueillante ?**

Nous cherchons des personnes sérieuses et motivées, qui sont prêtes à faire de l'accueil d'enfants leur quotidien professionnel. Rejoignez-nous et suivez une formation afin de respecter les standards d'accueil de famiya, et d'offrir aux enfants un environnement favorable à leur épanouissement.

**Envoyez-nous votre candidature !**



026 322 69 26 [info@famiya.ch](mailto:info@famiya.ch)  
**[www.famiya.ch](http://www.famiya.ch)**

## Structures de garde pour la petite enfance



**Crèche Capucine du Mouret : la crèche a obtenu le label Apépo qui reconnaît son engagement quotidien dans les Approches Éducatives Positives.**

La Crèche Capucine est heureuse d'annoncer qu'elle a tout récemment obtenu le Label Apépo : le label des Approches Éducatives Positives.

Ce label, lancé en janvier 2016 par l'association Ratatam, montre l'engagement des structures qui accueillent des enfants pour des relations fondées sur le respect, la bienveillance, l'accueil des émotions et la prise en compte du développement neurologique des enfants.

En effet, les recherches scientifiques de ces dernières décennies ont conforté l'importance d'une éducation et d'une pédagogie chaleureuse et encourageante pour favoriser un bon développement des enfants.

Pour obtenir ce label, la crèche Capucine a offert à son personnel une formation complète qui vient de se terminer. Elle s'est engagée à respecter la Charte éducative Apépo, ainsi qu'à poursuivre la formation de ses équipes dans le domaine des approches éducatives positives. Une campagne d'affichage de sensibilisation à la cause de l'enfant destinée aux parents sera également déployée au sein de la crèche.

La crèche Capucine et l'association Ratatam se tiennent à la disposition du public pour répondre à leurs éventuelles questions relatives au label Apépo ainsi qu'aux approches éducatives positives.

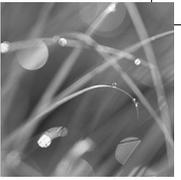
[www.ratatam.ch](http://www.ratatam.ch)

## ***Sociétés culturelles***

<b>Société</b>	<b>Président / responsable</b>	<b>téléphone</b>
SODEMO (Société de développement)	De Martignac Marie	078 605 93 81 www.sodemo.ch
Choeur mixte de Bonnefontaine	Clerc Michaël	079 820 82 40
Choeur mixte de Praroman	Charrière Monique	026 413 18 53
Choeur d'enfants du Mouret «Les Smartiz»	Gos Sarah	079 243 03 85
Croque-vacances Le Mouret et environs	Minguely Corinne	026 413 06 72 www.croque-vacances.ch
Société de Musique L'Avenir	Richard Laurence	079 667 12 68
Guggen-Music «Les Gouilles Agasses»	Wicht Maryline	www.lesgouillesagasses.com
Société de Jeunesse de Praroman et environs	Reynaud Loïc	079 105 75 12
Samaritains (section du Plateau du Mouret)	Cotting Chantal	026 413 17 88 http://www.sama1secours.ch/

## ***Sociétés sportives***

<b>Société</b>	<b>Président / responsable</b>	<b>téléphone –site internet</b>
Auto-Moto-Club Le Mouret	Bürgisser José	079 247 74 45 www.amclemouret.ch
Club NSU Le Mouret	Muller Fredy	079 230 68 27
Club Sportif Le Mouret	Eggertswyler Laurent	079 173 62 61 www.cslm.ch
Club des Lutteurs de la Haute-Sarine	Wohlhauser David	079 708 31 59 www.luttehtsarine.ch
Haute-Sarine FC	Tercier Laurent Rapin David	076 342 26 82 079 459 78 44 www.hsfc.ch
Ski-Club Bonnefontaine	Sciboz Jérémy	079 514 69 23
Hockey-Club Le Mouret	Bongard Loïc	079 420 36 13 www.hclemouret.com
Société de Tir Le Mouret	Jérôme Marthe	079 232 28 13 www.tirlemouret.ch
Floorball Le Mouret	Gasser Maxime	gasser.max@bluewin.ch



## Unité pastorale Sainte-Claire

Paroisses d'Arconciel - Bonnefontaine - Ependes - Marly - Praroman - Treyvaux / Essert

### Modérateur de l'Unité pastorale Sainte-Claire :

**Père Augustin Onekutu**  
077 992 81 00

#### Praroman

##### Présidente de paroisse

Lydia von Büren  
079 678 49 15  
l.vonbueren@bluewin.ch

##### Répondant

Père Augustin Onekutu  
Rue des Frères-Lumières 29, Marly  
077 992 81 00  
mefedolame@hotmail.com

##### Conseil de communauté Praroman et Bonnefontaine

Marie-France Kilchoer  
026 915 32 35  
mariefrance.kilchoer@gmail.com

#### Bonnefontaine

##### Présidente de paroisse

Corinne Jungo  
079 751 36 29  
jungo.family@bluewin.ch

##### Répondant

Abbé Robert Niêm Nguyễn  
Ch. du Bugnon 2, Ependes  
026 413 03 34  
niemrobert@bluewin.ch

##### Vicaire pour l'UP

Sébastien Marc Mérion  
026 413 12 64 (secrétariat)  
secretariat.praroman@paroisse.ch

#### Treyvaux / Essert

##### Présidente de paroisse

Murielle Sturny  
026 413 11 54  
murielle-sturny@bluewin.ch

##### Répondant

Abbé Robert Niêm Nguyễn  
Ch. du Bugnon 2, Ependes  
026 413 03 34  
niemrobert@bluewin.ch

##### Conseil de communauté Treyvaux

Eliane Quartenoud  
026 436 27 00  
eliane.quartenoud@paroisse.ch

#### Secrétariat pastoral de Marly

Centre communautaire paroissial  
Rte du Chevalier 9  
1723 Marly  
026 436 27 00  
secretariat@paroisse-marly.ch

Lundi à vendredi 08h30 – 11h30  
13h30 – 16h30

#### Secrétariat pastoral du haut

Centre paroissial de Praroman  
Rte de la Voos 4  
1724 Le Mouret  
026 413 12 64  
secretariat.praroman@paroisse.ch

Lundi, jeudi et vendredi 08h30 - 11h30

**site paroisse : [www.paroisse.ch](http://www.paroisse.ch)**

## **PAROISSES : VIE EN EGLISE**

### **Baptême**

Pour préparer le baptême de votre enfant, prenez contact avec le Père Augustin Onekutu au 077/992 81 00.

Des dépliants avec les dates de préparation au Sacrement du baptême sont disponibles au fond de chaque église de notre Unité. Le secrétariat de Praroman vous renseigne volontiers au 026 413 12 64 lors des heures d'ouverture.

Pour le baptême des enfants en âge de scolarité :  
Eliane Quartenoud 026 436 27 00 ou 079 625 59 17

### **Eveil à la foi**

Les parents sont invités avec leurs enfants de 3 à 6 ans aux rencontres.

Jeanne d'Arc Mukantabana 026/436 27 00

### **Catéchèse**

Cet enseignement est assuré dans le cadre scolaire par des catéchistes.

La Première Communion a lieu en 5H.

Jeanne d'Arc Mukantabana 026 436 27 00

### **Servants de messe**

Dès la 5H, les enfants sont invités au service de la liturgie

Praroman et Bonnefontaine

Baptiste Horner 079 277 77 44 h.baptiste@bluewin.ch

Ludivine Vesin 079 259 93 70 ludivine.vesin@gmail.com

### **Mouvement d'Apostolat des Enfants et Pré-adolescents (MADEP) :**

Les enfants de 6 à 12 ans et les pré-adolescents de 12 à 15 ans se réunissent avec des accompagnateurs formés par le mouvement pour parler de ce qui se passe en eux et chercher des solutions afin de prendre leur place dans la vie.

Marie-France Kilchoer, Tél. 026 915 32 35

### **Confirmation**

Toute personne baptisée sans distinction d'âge, peut demander à se préparer à la confirmation.

Eliane Quartenoud 026 436 27 00 ou 079 625 59 17

### **Mariage**

Pour préparer votre mariage religieux, prenez contact avec le Père Augustin Onekutu au 077/992 81 00 ou avec le secrétariat pastoral de Praroman 026 413 12 64.

### **Visites aux malades et communion à domicile**

Vous souhaitez une visite ou la communion à domicile, prenez contact

Pour la paroisse de Bonnefontaine :

Jeanne-Marie Marty, 026 413 16 81

Pour la paroisse de Praroman

Jeanne Künti, 026 413 11 79

Pour la paroisse de Treyvaux/Essert

Monique Gross, 079 510 86 30

### **Ouvroir**

Tous les 1ers et 3èmes jeudi du mois, de 13h45 à 15h45, au Centre paroissial de Praroman, des dames tricotent et cousent pour les missions ou des œuvres caritatives.

Marie-José Clément 026 413 24 07

### **Groupements des aînés**

Vivez des rencontres conviviales, plusieurs fois dans l'année (voir le Bulletin « L'Essentiel »

Paroisse de Bonnefontaine :

Anita Kilchoer 077 463 60 58

Bernadette Bourguet 079 336 31 25

Paroisse de Praroman :

Nicole Brünisholz 079 528 99 93

### **Vie Montante**

Ependes – Arconciel et Treyvaux

Rencontre une fois par mois à la halle polyvalente d'Ependes, salle 2

Abbé Robert Niem

### **Décès**

La messe de sépulture est fixée d'entente avec le prêtre.

Une veillée de prière a lieu en principe la veille des funérailles à 19h30. Il n'y a pas de sépulture le samedi après-midi et le dimanche.

### **Messes des dimanches et fêtes**

Voir l'encart du Bulletin L'Essentiel, le journal «La Liberté», le site internet [www.paroisse.ch](http://www.paroisse.ch) ou la feuille dominicale hebdomadaire

### **Messes en semaine :**

Notre-Dame des grâces, Montévrax :	mardi	16h30
Institut les Peupliers, Oberried :	jeudi	16h30
Eglise de Bonnefontaine :	vendredi	09h00
Eglise de Treyvaux :	jeudi	08h00
Eglise d'Ependes :	mercredi	08h00

## **La Poste**

Rte du Pafuet 1 - 1724 Le Mouret

tél. 0848 88 88 88

[www.poste.ch](http://www.poste.ch)

Les guichets du service postal de Le Mouret sont ouverts selon l'horaire suivant :

Lundi – vendredi	07h30 – 11h30 15h00 – 18h00
Samedi	09h00 – 11h00



## **Banque Raiffeisen Région Marly-Cousimbert, agence Le Mouret**

Rte du Pafuet 1 - 1724 Le Mouret

tél. 026/413 96 00

[www.raiffeisen.ch/marlycousimbert](http://www.raiffeisen.ch/marlycousimbert)

personnel de guichets aux agences de Marly et Rossens.

Sur le site du Mouret, le personnel est présent uniquement sur rendez-vous.

## **Gendarmerie**

026/305.87.52

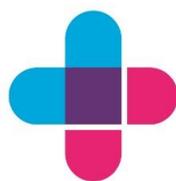
[www.policefr.ch](http://www.policefr.ch)

## **Service du feu - CSME**

Corps des sapeurs-pompiers du Mouret et environs

Commandant : M. Jean-Marc Noser 026 413 06 65





## Centre Médical de la Haute-Sarine

**Dr Med Benjamin de La Tour**

*Médecine générale, Laserthérapie*

**Dr Med Sylvain Bouly**

*Médecine générale*

**Mathilde Perrier**

*Diététicienne*

### **Attention : Nouvelle adresse !**

### **HORAIRES DE CONSULTATION**

#### **Médecine générale (petits et grands bienvenus !)**

Dr de La Tour & Dr Bouly

Lundi 8h – 12h et 14h – 18h

Mardi 8h – 12h et 15h – 20h

Mercredi 8h – 12h et 14h – 18h

Jeudi 8h – 13h

Vendredi 8h – 16h

#### **Diététique**

Mme Perrier

Jeudi 8h – 12h une fois par mois

### **Laboratoire et Radiographie numérique sur place**

### **Petites urgences, traumatologie, plaies, etc...**

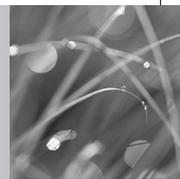
+ au sein des mêmes locaux : société Juvilase, soins médicaux et esthétiques par laser, voir

[www.juvilase.com](http://www.juvilase.com)

Passage du Querro 6, 1724 Le Mouret

Tél. 026 413 31 22 – Fax 026 413 39 86

*Pour nos patients : prise de RDV en ligne en 30 secondes sur [www.rdvmed.ch](http://www.rdvmed.ch)*



## **Pharmacie :**

Pharmacie du Mouret 026/413.03.30  
Rte du Pafuet 1 - Praroman

## **Pharmacie de garde :**

026/304.21.40

## **Service médical de garde :**

026/304.21.43

## **Service d'ambulance du district de la Sarine (S.A.S) 144**

Téléphone (24 heures sur 24)

## **Service dentaire scolaire - cliniques dentaires et orthodontiques**

Bd de Pérolles 23 - Fribourg 026/305.98.00

## **Cabinet de physiothérapie**

rte du Pafuet 1 - 1724 Le Mouret  
026/413.10.60

## **Cabinet dentaire**

Frident Suisse  
rte du Pafuet 1 - 1724 Le Mouret  
026/413.44.44

## **Section des samaritains :**

Section du Plateau du Mouret, Case postale 14,  
1731 Ependes

Mme Chantal Cotting Présidente et  
matériel

Inscriptions cours sauveteurs 026/413.17.88

Mme Nathalie Perez Caissière

La Section des Samaritains du Plateau du Mouret accueille vivement des personnes qui désirent se perfectionner dans les 1er secours en cas d'accidents, à la maison, au bureau, dans les loisirs, ou simplement apprendre à soigner ses proches et ainsi devenir membres actifs de notre section et mettre à disposition leurs compétences lors de postes sanitaires.

Renseignements :

Chantal Cotting 026 413 17 88  
chantalcotting@bluewin.ch

## **Puériculture**

Calendrier des consultations 2023

Route d'Oberried 6

Salle de logopédie, sous la halle de gym

Chaque 4ème lundi du mois, l'après-midi sur rendez-vous uniquement au téléphone 026 347 38 83 (du lundi au vendredi 8.30 h à 11.30 h et 16.00 h à 18.00 h)

23 janvier	27 février
27 mars	24 avril
22 mai	26 juin
24 juillet	28 août
25 septembre	30 octobre
27 novembre	18 décembre

## RESEAU SANTE SARINE



### Service d'aide et de soins à domicile

#### Présentation

Le service d'aide et les soins à domicile exécute des prestations de nature médicosociale qui ne nécessitent pas d'infrastructure institutionnelle et qui permettent de maintenir une personne dans son environnement habituel. En particulier :

- a) les domaines d'activités des soins à domicile comprennent les examens, les traitements et les soins effectués sur prescription médicale ou sur mandat médical;
- b) l'aide à domicile comprend les travaux d'économie familiale ainsi que les tâches éducatives et sociales. Elle est exclue lorsque les besoins peuvent être satisfaits par d'autres services ou institutions, comme les crèches, les garderies d'enfants, le baby-sitting;
- c) l'aide et les soins à domicile comprennent également les actions d'évaluations, d'information et de conseils destinés à répondre aux buts décrits à l'article 2 LASD et les mesures d'encadrement social strictement nécessaires au maintien à domicile.

#### Adresse :

#### SERVICE D'AIDE ET DE SOINS À DOMICILE

Rte Saint-Nicolas-de-Flüe 2, 1700 Fribourg

+41 26 425 55 25

[sasds.santesarine.ch](http://sasds.santesarine.ch)



### Centre de coordination

**Le Centre de coordination a été créé en 2018 pour le District de la Sarine, en application de la loi Senior+.**

Les missions du centre de coordination s'articulent selon 3 axes :

- Le traitement de l'ensemble des demandes de placement pour les 12 EMS du district de la Sarine, comprenant un rôle d'information, d'orientation, d'évaluation et de liaison entre les personnes âgées et l'ensemble des partenaires.
- La réception et l'orientation de toutes les nouvelles demandes de prestations d'aide et soins à domicile du district
- L'évaluation des situations en vue de l'attribution des indemnités forfaitaires

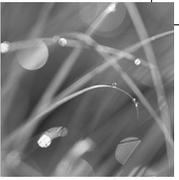
#### Adresse :

#### CENTRE DE COORDINATION

Rte Saint-Nicolas-de-Flüe, 2, 1700 Fribourg

+41 26 422 51 11

[cdc.santesarine.ch](http://cdc.santesarine.ch)



## RESEAU SANTE SARINE



Foyer de jour du HMS

### Présentation

Le Foyer de jour du home médicalisé de la Sarine, ouvert 50 semaines par année, peut accueillir jusqu'à 8 hôtes par jour, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30. Il s'agit d'un appartement avec une cuisine et une salle de séjour, une salle de repos, un salon, une salle qui peut être utilisée pour diverses activités et de WC-douches adaptés.

### Information administratives

Nous sommes ouverts tous les jours de la semaine de **09h00 à 17h00**, à l'exception des jours fériés.

### Tarif journalier

A la charge de l'hôte, indépendamment du degré de dépendance: Fr. 53.50 (y compris repas de midi, boissons et collation).

### Adresse :

10, Av. Jean-Paul II  
1752 Villars-sur-Glâne  
**+41 26 422 51 11**  
[hms.santesarine.ch](http://hms.santesarine.ch)



Commission des indemnités forfaitaires

### Présentation

En vertu des disposition légales, soit la loi du 8 septembre 2005 sur l'aide et les soins à domicile (LASD), l'indemnité forfaitaire est une aide financière accordée aux parents et aux proches qui apportent une aide régulière, importante et durable à une personne impotente pour lui permettre de vivre à domicile.

### Adresse :

10, Av. Jean-Paul II  
1752 Villars-sur-Glâne  
**+41 26 422 56 15**  
[cif.santesarine.ch](http://cif.santesarine.ch)

## **FFR - Fédération Fribourgeoise des Retraités**

La Fédération Fribourgeoise des Retraités compte environ 7'200 membres, répartis dans 7 sections de districts, 8 associations de retraités membres collectifs (St-Paul, Cardinal, Etat de Fribourg par exemple) dont **668 membres pour notre seule section SARINE** (184 couples et 300 membres individuels). Notre Fédération est reconnue par le Conseil d'Etat en qualité de partenaire et de porte-parole des retraités du canton.

- Nos buts :**
- ° Définir et promouvoir une politique sociale favorable
  - ° Encourager la participation des retraités à des activités bénévoles, socialement utiles
  - ° Développement des services médico-sociaux tels que l'aide et les soins à domicile
  - ° Réalisation d'appartements sécurisés avec encadrement médico-social
  - ° Les dispositions de fin de vie et les soins palliatifs sont des thèmes qui nous occupent

- Vie de la section :**
- Le côté amical n'est pas négligé et nous proposons chaque année à nos membres les loisirs suivants :
- ° Un repas convivial avec animation
  - ° Une sortie au printemps et une sortie en automne
  - ° Un match aux cartes et un après-midi récréatif avec loto

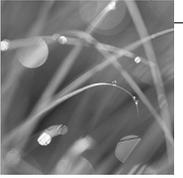


Sortie Grimel - Furka 2017

- Adhésion :**
- ° Si vous disposez d'internet, veuillez consulter le site de la Fédération sur [www.ffr-frv.ch](http://www.ffr-frv.ch), cliquer sur "section Sarine", et contacter-nous
  - ° Dans le cas contraire, vous pouvez contacter :
    - > Serge Vonlanthen, caissier, 026 / 446 43 47
    - > Jean-Paul Repond, contrôle des membres, 026 / 322 10 34
  - ° Nous vous adresserons la demande d'adhésion ainsi que les documents relatifs aux activités de la section.
  - ° La cotisation annuelle est modeste. Elle se monte à Fr. 20,00 pour un membre individuel et à Fr. 30,00 pour un couple.

Avec nos meilleures salutations et au plaisir de vous rencontrer prochainement.

**FFR - Fédération Fribourgeoise des Retraités**  
**Section Sarine**



## Jubilé

Nous avons eu le grand plaisir de fêter, le 90ème anniversaire de

Mme Nellie Baechler, le 13 novembre 2022



# Services aux personnes âgées



## Visites à domicile

Partager un moment agréable avec une personne bénévole qui vient vous trouver pour vous tenir compagnie, bavarder, vous faire la lecture ou vous aider à rédiger un courrier. Elle vous accompagne aussi en promenade, chez le coiffeur ou au magasin et peut s'occuper de faire quelques courses.

Renseignements: 026 347 39 63 ou benevolat@croix-rouge-fr.ch



## Aide aux proches

Des auxiliaires de santé vous relaient si vous vous occupez à domicile d'une personne âgée et/ou malade. Pendant ce temps, vous vous ressourcez. Ce service d'accompagnement est complémentaire des organisations d'aide et de soins à domicile.

Renseignements: 026 347 39 79 ou aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch



## Service des transports

Si vous avez une mobilité réduite due à l'âge ou à la maladie, nous pouvons faciliter vos déplacements. Un chauffeur vient vous chercher à votre domicile et vous conduit chez votre médecin, à l'hôpital, etc... puis vous ramène chez vous.

Renseignements: 026 347 39 40 ou benevolat@croix-rouge-fr.ch



## Alarme Croix-Rouge

Pour votre autonomie, pour que vous et vos proches soyez rassurés. Vous êtes en sécurité 24 heures sur 24 grâce à un petit appareil facile à utiliser, que vous portez comme une montre-bracelet, un pendentif ou une broche. En cas de besoin, vous activez la touche d'appel et la centrale d'alarme organise des secours appropriés.

Renseignements: 026 347 39 52 ou locations@croix-rouge-fr.ch



## Habiter - aider

Une cohabitation intergénérationnelle qui réunit sous un même toit un ou une senior-e et un ou une étudiante sur la base d'un concept d'échange. Un senior met à disposition une chambre contre de l'aide fournie par un étudiant selon un accord supervisé par la Croix-Rouge.

Renseignements: 026 347 39 79 ou habiter.aider@croix-rouge-fr.ch



## Lits de soins et matelas

En cas d'alitement prolongé, d'une sortie d'hôpital et pour faciliter les soins à domicile, nous mettons à disposition (location ou vente) des lits électriques à trois moteurs ainsi que des matelas.

Renseignements: 026 347 39 52 ou locations@croix-rouge-fr.ch

### Croix-Rouge fribourgeoise

Rue G.-Techtermann 2  
Case postale 279  
1701 Fribourg  
Tél. 026 347 39 40  
www.croix-rouge-fr.ch  
info@croix-rouge-fr.ch

Mieux s'entourer, mieux vivre

**Croix-Rouge fribourgeoise**  
**Freiburgisches Rotes Kreuz**   
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse



## ASSOCIATION DE BENEVOLAT LE MOURET-SOLIDAIRE

### Qui sommes-nous ?

Constituée le 5 mars 2009, Le Mouret-Solidaire est une Association privée à but non lucratif d'entraide et de solidarité, composée de bénévoles et œuvrant pour les communes de Le Mouret, de Ferpicloz et ses environs.

Nos bénévoles sont les acteurs essentiels de l'Association. S'engager pour le bénévolat, c'est l'expression d'un don sincère, placé sous les signes de la passion et du partage. C'est un engagement au service des autres.

C'est pourquoi nous avons besoin de tous ceux et celles qui ont du temps à offrir. Même peu de temps ! Alors si vous souhaitez devenir bénévole, n'hésitez pas à nous contacter.

### Qui aidons nous ?

- ★ Toutes personnes jeunes et moins jeunes, fragilisées, isolées ou seules
- ★ Les personnes atteintes dans leur santé
- ★ Les personnes dans l'incapacité de se déplacer (pour raison de santé ou autre)

### Nos objectifs

- ★ Développer différents services d'aides
- ★ Favoriser les rencontres avec les personnes socialement isolées afin de leur permettre de maintenir des liens sociaux
- ★ Promouvoir la solidarité, l'entraide et le partage auprès de la population
- ★ Organiser des activités sportives, de loisirs ou autres
- ★ Collecter les moyens financiers nécessaires au fonctionnement de l'Association

### Nos activités bénévoles

- ★ Visites à domicile, présence, écoute, partage, lecture
- ★ Balades, promenades à pied ou à vélo
- ★ Aide pour les achats
- ★ Accompagnement administratif à domicile
- ★ Transports de personnes
- ★ Livraisons des repas à domicile
- ★ Rencontres conviviales (jeux de cartes, jass, de société)
- ★ Cours d'initiation à l'informatique (cours en groupe ou en privé à domicile)

### Nos activités ponctuelles

Activités ponctuelles qui sont annoncées dans le journal local « Le Messager »

#### Contact

Le Mouret-Solidaire, Au Village 7  
1724 Le Mouret

[lemouretsolidaire@bluewin.ch](mailto:lemouretsolidaire@bluewin.ch) / [www.lemouretsolidaire.ch](http://www.lemouretsolidaire.ch)

#### Permanence téléphonique

Lundi de 9h00 à 11h00  
Jeudi de 14h00 à 15h30

### MERCI POUR VOS DONNS

Banque Raiffeisen CH78 8080 8008 0680 7904 2

## **Service social de la Haute-Sarine**

Ce service dessert les communes suivantes : Arconciel, Ependes, Ferpicloz, Le Mouret, Pierrafortscha, Senèdes, Treyvaux, Villarsel-sur-Marly

Adresse du service :

**Rte du Pafuet 42 (bâtiment de l'administration communale de Le Mouret, 2ème étage)**

**Case Postale 13**

**1724 Le Mouret**

téléphone 026 413 95 10

fax 026 413 95 14

mail [sshs@le-mouret.ch](mailto:sshs@le-mouret.ch)

Consultations : lundi, mardi et jeudi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00  
sur rendez-vous - service gratuit - confidentialité

Assistantes sociales : Mme Christel Pession et Mme Lucie Sciboz

Le Service social accueille, écoute, accompagne des personnes vivant une période difficile. Il les informe et les oriente dans le dédale des démarches administratives et des nombreux services qui existent. Il traite tous les problèmes liés à la vie sociale (chômage, travail, logement, maladie, difficultés financières, etc.) y compris les problèmes de relations interpersonnelles.

Toute personne (domiciliée dans l'une des communes précitées) se trouvant dans l'inquiétude, le désarroi d'une période de crise, peut donc s'y adresser.

### **Pro Junior**

District Sarine & Haut Lac,

Bd Pérolles 42

1700 Fribourg

Aide aux familles en difficulté et aux jeunes :

- coups de pouce financiers
- participation à des camps
- appui pour traitements orthodontiques indispensables
- bourses complémentaires liées à la formation
- soutien en cas de décès (aide aux survivants)
- subvention aux organisateurs de colonies
- appui aux passeports-vacances
- appui à l'association Point Rencontre Fribourgeois

Pour renseignement, conseil, soutien et écoute :  
s'adresser au tél. 026 424 24 42

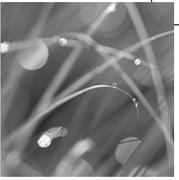
### **La Main Tendue - no 143**

Chaque être humain a un besoin fondamental d'être écouté avec respect, reconnu dans ce qu'il est et ce qu'il vit.

Parce que l'écoute est la base d'un équilibre et d'un bien-être émotionnel, La Main Tendue en a fait sa vocation : la ligne téléphonique 143 permet à chacun, à toute heure, de trouver quelqu'un à qui parler. Elle offre gratuitement une écoute active, centrée sur la personne, exercée en toute confidentialité.

La Main Tendue offre également un soutien par courrier électronique à partir de son site internet

**[www.143.ch](http://www.143.ch)**



## Musique

### Conservatoire

Renseignements :

Conservatoire, Rte Louis-Braille 8, 1763 Granges-Paccot, 026 466 22 22, <http://www.etatfr.ch/cof>  
délai d'inscription officiel : 31 mai.

Divers cours pour d'autres instruments sont proposés à Ependes, Marly, Treyvaux:

piano, guitare, flûte douce, flûte à bec, etc. : renseignements auprès du Conservatoire.

### Professeurs privés

Pour les instruments ci-dessous, on peut également s'adresser à :

Piano :

Mme Roselyne LEVRAT-MAURON  
079 684 14 15  
[levrat.roselyne@gmail.com](mailto:levrat.roselyne@gmail.com)

Accordéon :

Mme Josiane ANDREY  
026 402 32 27

Violon :

Mlle Delphine RICHARD  
079 584 55 25 ou le 026 413 25 28

## Activités de vacances

### Colonie de Praroman et environs

Une semaine en été

Renseignements :

M. Nathan Bongard, 079 370 65 61 ou  
[coloniedumouret@gmail.com](mailto:coloniedumouret@gmail.com)

### Camp pour adolescents

Une semaine en été

Renseignements : Animation de Jeunesse de Marly

- 026 436 40 50 ou 079 634 32 84

## Ludothèque de Marly

Centre communautaire  
rte du Chevalier 9,  
1723 Marly,  
tél. 076 282 75 40

Horaire d'ouverture

Mercredi	13h30 – 16h00
Samedi	09h30 - 12h00

## Bibliothèque régionale de Marly

Nos locaux se trouvent au 1er étage du centre commercial La Jonction. Vous pouvez y accéder par l'entrée de la Coop ou directement par l'extérieur, côté route de Fribourg (au niveau de l'arrêt de bus). N'hésitez pas à nous rendre visite. C'est avec plaisir que nous vous accueillerons pour vous faire partager notre passion de la lecture.

Vous y découvrirez une littérature diverse et variée.

### Contact

Bibliothèque régionale de Marly  
Route de Fribourg 15  
1723 Marly 1  
Tél. 026 436 23 95

[www.marly.ch/culture-loisirs-sport/bibliotheque-regionale](http://www.marly.ch/culture-loisirs-sport/bibliotheque-regionale)

mail : [biblio@marly.ch](mailto:biblio@marly.ch)

Mardi	15h00 - 19h00
Mercredi	15h00 - 19h00
Jeudi	09h00 - 12h00
Vendredi	15h00 - 18h00
Samedi	10h00 - 13h00

## ***Une aide pour les familles avec enfants (Das Leben meistern)***

La fondation privée «Das Leben meistern» (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas 60'000.00 francs par année, voire 65'000.00 francs avec 4 enfants et 70'000.00 francs avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de 100.00 francs par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation

**Fondation «Das Leben meistern»**

**CH-3185 Schmitten**

**Fax: 026 496 12 40**

e-mail : [stiftung@daslebenmeistern.ch](mailto:stiftung@daslebenmeistern.ch)

Urs Schwaller

Ancien Conseiller aux Etats FR /  
responsable de la fondation

---

### ***La famille au jardin***

Foyer de jour pour personnes atteintes d'importants troubles de la mémoire, de type Alzheimer

Römerswil 4, 1717 St-Ursen

Tél. 026 321 20 13

[www.la-famille-au-jardin.ch](http://www.la-famille-au-jardin.ch)

### ***Sport-Handicap Fribourg***

Rte de Moncor 14

1752 Villars-sur-Glâne

tél. 026 401 02 20

---

### ***Salle de spectacle du CO de Marly***

La salle du Cycle d'orientation de Marly est mise à la disposition des sociétés locales pour l'organisation de spectacles.

Les renseignements peuvent être demandés auprès du cycle d'orientation de Marly. ( 026 439 91 20 ) ou sur le site internet : [www.co-marly.ch](http://www.co-marly.ch)

## Chaperon Rouge :

### Service de garde d'enfants à domicile en urgence

---

- Vous êtes malade, hospitalisé-e ou indisponible et êtes dans l'impossibilité de vous occuper de vos enfants ?
- Vous avez un enfant malade ou accidenté et vous devez aller au travail ?
- Vous devez absolument vous absenter et n'avez trouvé personne pour prendre en charge vos enfants ?

Sur simple appel et dans un délai très rapide, une garde d'enfant du Chaperon Rouge se rend à votre domicile pour prendre soin de votre enfant, veiller à son bien-être et à sa sécurité, lui donner les médicaments prescrits, préparer son repas, jouer et l'occuper. Nos collaboratrices sont recrutées avec soin, elles sont professionnelles, motivées et reçoivent une formation spécifique.

#### Renseignements et demandes

Lundi - vendredi : 07h30-11h30 au 026 347 39 49

Dimanche - jeudi : 20h00-21h00 au 076 347 39 49 (pour les urgences du lendemain matin)

[chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch](mailto:chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch).

#### Bons à savoir

- Pas de mission de moins de 3h
- Nos tarifs sont définis en fonction du revenu mensuel brut des parents
- Plusieurs entreprises du canton offrent cette prestation à leurs employés lorsqu'ils ont un problème ponctuel de garde d'enfants. Renseignez-vous !

## Baby-sitting :

pour les sorties du soir ou du week-end.

---

- Vous souhaitez trouver un ou une baby-sitter pour s'occuper occasionnellement de vos enfants en toute confiance?

Nous vous proposons une liste de jeunes baby-sitters formées par la Croix-Rouge fribourgeoise. Cette liste est réservée exclusivement aux membres de la Croix-Rouge fribourgeoise qui s'acquittent d'une cotisation annuelle (montant libre).

#### Renseignements :

Tél. : 026 347 39 40 ou [baby-sitting@croix-rouge-fr.ch](mailto:baby-sitting@croix-rouge-fr.ch)

#### Croix-Rouge fribourgeoise

Rue G.-Techtermann 2

Case postale 279

1701 Fribourg

[www.croix-rouge-fr.ch](http://www.croix-rouge-fr.ch)

# INFORMATIONS DIVERSES

Rte St-Nicolas-de-Flüe 2 / Case postale / 1701 Fribourg / T 026 426 02 66 / F 026 426 02 88 /  
info@liguessante-fr.ch / www.liguessante-fr.ch / www.gesundheitsligen-fr.ch / CCP 17-359720-8 /



Les associations regroupées au sein des Lagues de santé du canton de Fribourg assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans les lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Châtel-St-Denis, Estavayer-le-Lac, Guin, Tavel et Morat.



## Ligue fribourgeoise contre le cancer

- Conseil et soutien psychosocial aux personnes malades et à leurs proches
- Soutien à la réinsertion professionnelle (job-coaching)
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs : récolte et enregistrement de tous les cas de cancers du canton, analyse statistique

026 426 02 90 – [info@liquecancer-fr.ch](mailto:info@liquecancer-fr.ch) – [www.liquecancer-fr.ch](http://www.liquecancer-fr.ch)



## Dépistage du cancer Fribourg

- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Dépistage du cancer du côlon pour les femmes et les hommes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein et du côlon

026 425 54 00 – [depistage@liguessante-fr.ch](mailto:depistage@liguessante-fr.ch) – [www.liquecancer-fr.ch](http://www.liquecancer-fr.ch)



## Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

- Soins palliatifs spécialisés
- Conseil, soutien et orientation pour les personnes concernées par une situation de maladie grave
- Formation de professionnels et de bénévoles

026 426 00 00 – [voltigo@liguessante-fr.ch](mailto:voltigo@liguessante-fr.ch) – [www.liquecancer-fr.ch](http://www.liquecancer-fr.ch)



## diabètefribourg

- Consultations infirmières spécialisées en diabétologie pour enfants et adultes
- Soins spécifiques de pieds de diabétiques
- Consultations diététiques
- Vente de matériel
- Formation de professionnels des domaines scolaires et de la santé
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 80 – [info@diabetefribourg.ch](mailto:info@diabetefribourg.ch) – [www.diabetefribourg.ch](http://www.diabetefribourg.ch)



## Ligue pulmonaire fribourgeoise

- Consultations infirmières, conseils et soutien psychosocial pour les personnes souffrant de maladies respiratoires
- Location et vente d'appareils respiratoires
- Dépistage de la tuberculose et enquêtes d'entourage
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 70 – [info@liquepulmonaire-fr.ch](mailto:info@liquepulmonaire-fr.ch) – [www.liquepulmonaire-fr.ch](http://www.liquepulmonaire-fr.ch)



## PEPS Fribourg – Prévention et promotion de la santé

- CIPRET : Aide à l'arrêt du tabac et campagnes de prévention
- Santé en entreprise : prévention et promotion de la santé sur le lieu de travail
- Activités de promotion de la santé et de prévention des maladies respiratoires, cancer et diabète

026 425 54 10 – [info@peps.ch](mailto:info@peps.ch) – [www.peps-fr.ch](http://www.peps-fr.ch)

- Vous soignez votre conjoint ou votre parent âgé, malade ou en fin de vie ?
- Vous êtes sollicité(e) en continue, avez besoin de répit ou devez absolument vous absenter ?
- Vous ne savez pas toujours comment faire ni où demander de l'aide ?

## AIDE AUX PROCHES – NOS OFFRES

### Un service de relève pour remplacer les proches

Sur simple appel, une auxiliaire de santé CRS, formée et expérimentée, prend en charge votre parent à son domicile, veille à son bien-être et sa sécurité, l'aide à se mobiliser, lui prépare le repas, le stimule par des activités, effectue les soins de confort, l'emmène en promenade. Interventions régulières ou occasionnelles, une ou plusieurs fois par semaine. Tarifs en fonction du revenu et de la fortune. Remboursé par les PC. Trois heures minimum.

### Le Repas accompagné pour les personnes à domicile

Un service d'aide au repas pour que la personne âgée et/ ou malade qui reste à domicile puisse se nourrir correctement. Le repas accompagné est un moment convivial entre une auxiliaire de santé CRS et la personne âgée qu'elle soutient : évaluation des besoins, établissement d'un menu adapté, soutien pour les courses, préparation et partage du repas, aide à la prise alimentaire, contrôle des réserves, signalement en cas de problèmes.

**Nouveau !**

**3h gratuites pour les nouveaux clients**

### Une permanence téléphonique et du conseil à domicile pour les proches

Tous les matins, nous répondons à vos questions et vous informons des aides existantes. Si besoin, des bénévoles spécialement formés, viennent à domicile pour discuter de vos besoins et vous soutenir dans certaines démarches. Prestations gratuites.

### Des cours pour les proches aidants

Nous proposons des cours pratiques de 2 heures sur des thématiques telles que la mobilisation, les démences, l'hygiène de base, la fin de vie, etc,

Prix : CHF 50.- / personne

Offre proches aidants : Relève gratuite à domicile pendant le cours

### Renseignements :

du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30 au 026 347 39 79  
ou [aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch](mailto:aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch).



## Arrêter de fumer, vous y pensez ?

En réponse aux risques pour la santé que représente la consommation de tabac, le CIPRET\* s'emploie, entre autre, à soutenir les fumeurs et fumeuses qui souhaitent retrouver la liberté d'une vie sans tabac.

### Pourquoi arrêter de fumer ?

Choisir de vivre sans tabac c'est être libre, miser sur sa santé, profiter de la vie plus longtemps et disposer de plus d'argent pour les loisirs.

**Avec un programme efficace et l'aide d'un spécialiste, vous augmentez vos chances de réussite.**

Pour vous accompagner dans votre démarche, le CIPRET propose :



 **Coaching stop-tabac**  
en 4 séances

 **Cours stop-tabac**  
en groupe  
en 4 séances

- 1. Faire le point**
  - Analyser ses habitudes de consommation
  - Différencier les avantages et les inconvénients du changement
  - Planifier l'arrêt
- 2. Préparation**
  - Identifier ses ressources, forces, obstacles
  - Développer des alternatives
  - Définir un programme personnalisé
- 3. Action**
  - Arrêter
  - Appliquer les stratégies pour maintenir la décision
- 4. Consolidation**
  - Renforcer les acquis
  - Anticiper les situations à risques et prévenir les rechutes
  - Evaluer le changement

#### Entretien d'orientation

Conseils ponctuels et soutien personnalisé

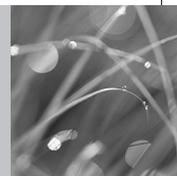
#### Tarifs

- Coaching individuel **CHF 200.-**
- Cours de groupe **CHF 150.-**
- Entretien d'orientation **CHF 50.-**

**Prenez rendez-vous et devenez non-fumeurs/euses !**

**CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme - 026 425 54 10**

\* Le CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme – fait partie de la Ligue pulmonaire fribourgeoise et met en œuvre le programme cantonal de prévention du tabagisme sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales.



## Commission d'urbanisme

Cotting Jean-Louis	Président	Ingénieur HES, Conseiller communal
Bongard Jérôme	membre	Indépendant
Castella-Schwarzen Christiane	membre	Retraitée, enseignante et rectrice
Duvoisin Catherine	membre	Dessinatrice en bâtiment
Marty Jean-Bernard	membre	Chef d'entreprise
Schuwey Philippe	membre	Charpentier et expert immobilier
Vesin Laurence	membre	Architecte

## Commission financière

Kolly Nicolas	Président	Avocat
Brügger Jean-Marie	membre	Retraité
Cotting Jacques	membre	Dr ès sciences, MBA
Frein Olivier	membre	Expert en finances et controlling
Gumy Benoît	membre	Collaborateur de processus AFC
Richard Jean-François	membre	Responsable administratif et financier
Yerly Hubert	membre	Retraité

## Commission des naturalisations

Bongard Patrick	Président	Pilote locomotive, Conseiller communal
Dousse Sébastien	membre	Gestionnaire en logistique
Gachet Delphine	membre	Collaboratrice scientifique
Iacono Lucia	membre	Commerciale
Kolly Frédéric	membre	Charpentier indépendant
Minguely-Yerly Corinne	membre	Maman au foyer
Mottet Tara	membre	Assistante dentaire

## Commission de l'énergie

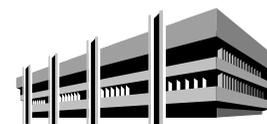
Brunisholz Nicolas	Président	Technicien dipl. ES en gestion énergétique, Conseiller communal
Courtois Etienne	membre	Chef de service adjoint - Service de l'énergie
Halter Werner	membre	Directeur PME active pour le climat
Lauper Nicolas	membre	Maître-agriculteur, Conseiller communal et Syndic
Richard Daniel	membre	Electricien chef de chantier dipl.
Spoto Claudio	membre	Assistant de sécurité
Vesin Stéphane	membre	Chef projet énergie et bâtiment

## Commission des seniors

Vogt Michael	Président	Chef suppléant au DDPS, Conseiller communal
Jungo Corinne	membre	Aide-soignante
Wicht Eliane	membre	Employée de commerce
Baciu Elisabeth	membre	Retraitée
Nagel Philippe	membre	Retraité
Murith Danièle	membre	Retraitée
Wirz Arthur	membre	Retraité

## Administration communale

Route du Pafuet 42  
Case postale 13  
1724 Le Mouret



Durant les fêtes de fin d'année, nos bureaux sont fermés  
**du lundi 26 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023.**

Dès le mardi 3 janvier 2023, reprise de l'horaire d'ouverture habituel :

Lundi	08h30 à 11h30	14h00 à 17h00
Mardi		14h00 à 17h00
Mercredi		14h00 à 17h00
Jeudi		14h00 à 19h00
Vendredi	08h30 à 11h30	

Adresses e-mail :	Site internet	: <a href="http://www.le-mouret.ch">www.le-mouret.ch</a>
<a href="mailto:administration@le-mouret.ch">administration@le-mouret.ch</a>	téléphone	: 026 / 413 95 00
<a href="mailto:controlehabitant@le-mouret.ch">controlehabitant@le-mouret.ch</a>	téléfax	: 026 / 413 95 09
<a href="mailto:finance@le-mouret.ch">finance@le-mouret.ch</a>		

## Conseil communal

<b>Lauper Nicolas – Syndic</b>	079 634 88 55	Administration, personnel, relations publiques, forêts
L'Eplattenier Eric - Vice-Syndic	079 843 67 14	Finances, impôts
Bongard Patrick	079 690 99 80	Bâtiments, sport, protection civile, militaire, police, feu
Brunisholz Nicolas	079 389 15 59	Environnement, déchets, endiguements, agriculture,
Cotting Jean-Louis	079 230 02 36	Constructions, aménagement
Halter Martine	079 755 57 30	Enseignement, formation, accueil extrascolaire
Murith Denis	079 242 26 38	Epuration, eau potable
Vogt Michael	079 129 84 30	Social, culture, loisirs, santé, cimetière
Yerly Nicolas	079 512 59 06	Transports et communications, routes

Le Mouret, décembre 2022



## ***Administration communale***

Lundi	08h30 à 11h30	14h00 à 17h00
Mardi		14h00 à 17h00
Mercredi		14h00 à 17h00
Jeudi		14h00 à 19h00
Vendredi	08h30 à 11h30	

## ***Horaires de la déchetterie***

Les heures d'ouverture de la déchetterie sont les suivantes :

Lundi	16h45 - 18h45	
Mercredi	16h45 - 18h45	
Samedi	08h30 - 11h30	et 13h00 - 16h00

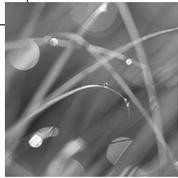
## ***La Poste***

Lundi – vendredi	07h30 – 11h30 15h00 – 18h00
Samedi	09h00 – 11h00

## ***Banque Raiffeisen Région Marly-Cousimbert, agence Le Mouret***

personnel de guichets aux agences de Marly et Rossens.

Sur le site du Mouret, le personnel est présent uniquement sur rendez-vous.



# NUMEROS DE TELEPHONE UTILES

## ***Services***

## ***Numéros de téléphones***

• Administration communale	026 413 95 00
• Numéro d'urgence dans l'ensemble de l'Union européenne	112
• Police - urgences	117
• Police - poste du Mouret	026 305.87.52
• Police cantonale	026 304 17 17
• Feu	118
• Ambulance	144
• Centre suisse d'information toxicologique	145
• La Main tendue	143
• Ligne téléphonique d'aide aux enfants et aux jeunes	147
• Rega	1414
• Hôpital cantonal (HFR)	026 306 00 00
• Centre médical de la Haute-Sarine	026 413 31 22
• Medhome / médecin à domicile	026 6 700 700
• Service médical de garde	026 304 21 43
• Pharmacie du Mouret	026 413 03 30
• Pharmacie de garde	026 304 21 40
• Cabinet dentaire	026 413 44 44
• Cabinet de physiothérapie	026 413 10 60
• Service social de la Haute-Sarine	026 413 95 10
• Service officiel des curatelles de la Haute-Sarine	026 413 95 15
• Justice de paix de la Sarine	026 305 86 00
• Aide aux victimes de violence et d'abus sexuels (LAVI)	026 305 15 30
• Aide et soins à domicile	026 425 55 25
• SOS futures mamans	026 322 03 30
• Garde-faune - M. Martin Mauron	079 634 25 62
• Forestier - M. Cédric Horner	079 296 72 71
• .....	
• .....	
• .....	
• .....	
• .....	
• .....	
• .....	
• .....	
• .....	
• .....	
• .....	